



# Les dossiers du DFF en 2016

## 2<sup>e</sup> trimestre

### Finances de la Confédération

- **Compte consolidé:** Le Conseil fédéral a approuvé le compte consolidé de l'année 2015. La situation financière des unités d'organisation centralisées et décentralisées de la Confédération reste bonne. L'excédent réalisé à l'issue de l'exercice atteint 1,7 milliard de francs. (13.04.)
- **Perspectives à long terme des finances publiques:** Le rapport intitulé «Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse» paraît pour la troisième fois après 2008 et 2012. Établi par le Département fédéral des finances, le rapport à ce sujet évalue les conséquences de l'évolution démographique sur les finances publiques jusqu'en 2045. (28.04.)
- **Péréquation financière:** L'Administration fédérale des finances (AFF) a calculé le montant des paiements compensatoires dus aux cantons en 2017. Les changements de l'ensemble des calculs sont relativement peu importants par rapport à 2016. Les cantons de Nidwald, d'Obwald et de Neuchâtel présentent la plus forte hausse de l'indice des ressources, alors que les cantons de Schaffhouse, de Vaud et de Soleure accusent la baisse la plus nette. Les calculs seront communiqués pour avis aux cantons. (23.06.)
- **Conseil fédéral:** Le Conseil fédéral a approuvé les chiffres du budget 2017 assorti du plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2018-2020. Le budget 2017 présente un déficit de financement de quelque 600 millions. Vu la croissance exceptionnellement forte des dépenses dans le domaine de la migration, le Conseil fédéral propose au Parlement de déclarer extraordinaire une partie de ces dépenses. Dans le plan financier 2018-2020, le Conseil fédéral prévoit en outre des déficits allant de 1,4 à 2 milliards par année. Ces déficits résultent non seulement des dépenses en matière de migration, mais également des décisions parlementaires qui viendront grever les finances fédérales à partir de 2018. Le Conseil fédéral présentera en automne une nouvelle série de mesures de stabilisation pour les années 2018 à 2020. (29.06.)

### Messages du DFF approuvés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Programme de stabilisation 2017-2019:** Le Conseil fédéral a discuté des résultats de la procédure de consultation concernant le programme de stabilisation pour la période 2017-2019 et pris de premières décisions intermédiaires. Il a ainsi confirmé les grandes lignes du projet soumis à la consultation et chargé le Département fédéral des finances (DFF) de lui présenter, d'ici à fin mai, un message à ce sujet destiné au Parlement. (06.04.)
- **Loi sur l'alcool:** Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision partielle de la loi sur l'alcool (Lalc) en deux étapes. Il entend ainsi hâter l'intégration de la Régie fédérale des alcools (RFA) dans l'Administration fédérale des douanes (AFD), la privatisation d'Alcosuisse et la libéralisation du marché de l'éthanol. (06.04.)

- **Accord douanier avec la Norvège:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord conclu avec la Norvège sur les mesures douanières de sécurité. Cet accord vise à garantir le bon fonctionnement des échanges entre la Suisse et la Norvège. Il doit encore être approuvé par le Parlement. (18.05.)
- **Programme de stabilisation 2017-2019:** Le Conseil fédéral a adopté le message sur le programme de stabilisation 2017-2019 et l'a transmis au Parlement. Le programme, qui se compose de 24 mesures, prévoit des économies annuelles comprises entre 800 millions et 1 milliard de francs. Tous les groupes de tâches contribueront à l'allègement du budget de la Confédération. (25.05.)
- **Loi sur l'assistance administrative fiscale:** Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale et a transmis au Parlement le message correspondant. La pratique de la Suisse en ce qui concerne les données volées sera assouplie. À l'avenir, il sera possible d'entrer en matière sur des demandes émanant d'un État étranger qui a reçu de telles données dans le cadre de la procédure d'assistance administrative ordinaire ou qui les tient de sources accessibles au public. En revanche, l'assistance administrative reste exclue lorsqu'un État a cherché activement à se procurer des données volées en dehors d'une procédure d'assistance administrative. (10.06.)
- **Loi sur l'imposition du tabac:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux modifications de la loi fédérale sur l'imposition du tabac (LTab). Les modifications concernent la compétence en matière d'exécution au sein de l'administration des douanes et l'ajout du terme «tabac pour pipe à eau». (17.06.)
- **Nouveau régime financier 2021:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au nouveau régime financier 2021. Ce dernier vise à garantir que la Confédération pourra bénéficier, jusqu'en 2035, des sources de revenus que sont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt fédéral direct (IFD). Les deux impôts génèrent plus de 60 % des recettes de la Confédération et sont donc indispensables à l'exécution des tâches de l'État. (22.06.)

## Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Échange des déclarations pays par pays:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à l'accord multilatéral portant sur l'échange des déclarations pays par pays ainsi qu'à la loi fédérale nécessaire à la mise en œuvre de cet accord. L'objectif de ce projet est d'améliorer la transparence en matière d'imposition des groupes d'entreprises multinationales, tout en fixant un cadre unifié pour l'échange de ces déclarations. La consultation prendra fin le 13 juillet 2016. (13.04.)
- **Ordonnance sur l'assistance administrative fiscale:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur l'assistance administrative fiscale (OAAF). Cette révision définit le cadre et les procédures nécessaires à l'échange spontané de renseignements, dont celles applicables à l'échange de renseignements sur les décisions anticipées («rulings») en matière fiscale. La consultation prendra fin le 10 août 2016. (20.04.)
- **Échange automatique international de renseignements en matière fiscale:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale. La consultation prendra fin le 9 septembre 2016. (18.05.)
- **Exemption du droit de timbre de négociation pour les sociétés fiduciaires statiques étrangères:** Les sociétés fiduciaires qui remplissent exclusivement les obligations de déclaration et les obligations fiscales du fiduciaire dans l'État de domicile de ce dernier, appelées des fiduciaires statiques, seront exemptées du droit de timbre de négociation. Ainsi les banques suisses, qui administrent de telles fortunes, ne seront plus discriminées par rapport à des banques étrangères. C'est ce que propose le Conseil fédéral dans le projet de réforme de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT). Le Conseil fédéral satisfait ainsi à la demande formulée dans la motion Abate (13.4253), qui lui a été transmise par les Chambres fédérales en 2014. (25.05.)

## Dossiers internationaux

- **Prêt de la BNS en faveur des pays pauvres:** Le Conseil fédéral a proposé à la Banque nationale suisse (BNS) d'accorder un prêt de 500 millions de droits de tirage spéciaux (env. 700 millions de francs) au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) du Fonds monétaire international (FMI). Le fonds fiduciaire RPC permet au FMI d'accorder des prêts concessionnels aux pays membres à faible revenu, afin de faciliter les adaptations structurelles dans ces pays et d'y poser les jalons d'une croissance économique durable. (13.04.)
- **Assemblée de printemps du FMI et la Banque mondiale:** Du 15 au 17 avril 2016, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef de la délégation suisse, et Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, ont participé à l'assemblée de printemps organisée conjointement à Washington par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale. Avant l'assemblée, la Suisse a également pris part à la deuxième rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, sous présidence chinoise. Les discussions ont porté principalement sur les perspectives économiques actuelles et la situation sur les marchés financiers. Quant aux débats du Groupe de la Banque mondiale, ils ont essentiellement concerné le rôle joué par l'institution dans le cadre des nouveaux défis à relever sur le plan mondial en matière de développement. (17.04.)
- **Planification d'urgence pour l'asile:** Le 14 avril dernier, le Département fédéral de justice et police (DFJP), le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le Département fédéral des finances (DFF), les cantons, les villes et les communes ont fixé les valeurs de référence d'une planification d'urgence commune dans le domaine de l'asile. Le Conseil fédéral en a pris acte et chargé le DDPS de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'armée soit en mesure, le cas échéant, d'apporter son soutien aux autorités civiles, notamment au Corps des gardes-frontière (Cgfr), conformément à la planification d'urgence. (20.04.)
- **Nouveau secrétaire d'État aux questions financières internationales:** Le Conseil fédéral a nommé Jörg Gasser, actuel secrétaire général du Département fédéral des finances (DFF), au poste de secrétaire d'État aux questions financières internationales. Jörg Gasser succédera ainsi à Jacques de Watteville, qui, après avoir atteint l'âge de la retraite à la fin de juin 2016, poursuivra ses activités de négociateur en chef au Département fédéral des affaires étrangères pour l'ensemble des négociations avec l'Union européenne. Jörg Gasser prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2016. (20.04.)
- **Viande assaisonnée:** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016 la modification de la loi sur le tarif des douanes. L'initiative parlementaire «Importations de viande assaisonnée. Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier» est ainsi mise en œuvre. L'importation de viande pour usage privé n'est pas concernée. (20.04.)
- **Exportations:** Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et après correction du nombre de jours ouvrables, les exportations ont progressé de 2,5 % (réel : -1,4 %) et les importations ont diminué de 1,1 % (réel : -1,8 %). Les produits chimiques et pharmaceutiques ont joué un rôle prépondérant à la sortie pendant que les produits énergétiques plombaient le résultat à l'entrée. La balance commerciale présentait un excédent de 9,6 milliards de francs. (21.04)
- **Visite à la frontière sud:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail dans la région gardes-frontière du Tessin. Il a suivi les collaborateurs du Corps des gardes-frontière (Cgfr) et de la douane civile dans leur travail afin de se procurer une vision détaillée de leur quotidien professionnel. Le chef du Département fédéral des finances était accompagné du chef du Cgfr, le brigadier Jürg Noth. (22.04.)
- **Dialogue avec l'Iran sur des questions financières:** Des hauts représentants du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) et de la Banque centrale de la République islamique d'Iran se sont réunis pour la première fois, à

Berne, afin d'entamer un dialogue sur des questions financières. Les deux délégations se sont notamment entretenues de l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers. Elles ont également discuté des réformes en cours des réglementations nationales et internationales. Par ce dialogue, la Suisse entend consolider les relations financières avec les autorités iraniennes et améliorer les conditions régissant l'échange de services financiers avec l'Iran. (02.05.)

- **Risques environnementaux dans le secteur financier:** Sur l'invitation du Département fédéral des finances (DFF), une rencontre internationale de travail consacrée à l'analyse des risques environnementaux dans le secteur financier s'est déroulée à Berne. En organisant ce workshop, la Suisse contribue à la discussion menée actuellement sur les questions de durabilité dans le système financier. Ont participé à ce workshop les membres du groupe d'étude Green Finance du G20 et des intermédiaires financiers d'importance internationale. La rencontre a été ouverte par le conseiller fédéral Ueli Maurer. (12.05.)
- **Visite d'un ministre chinois:** HUANG Shuxian, ministre chinois de haut rang, était en visite de travail à Berne. L'entretien mené avec le ministre des finances, Ueli Maurer, a porté notamment sur des questions relatives aux finances et à la fiscalité internationales. (18.05.)
- **Visite du chef du gouvernement du Liechtenstein Adrian Hasler:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances, a rencontré à Berne le chef du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, Adrian Hasler, à l'occasion d'une visite de travail. Les deux ministres ont notamment abordé des questions liées à la fiscalité internationale. (24.05.)
- **Visite du ministre polonais des finances:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a accueilli à Berne Paweł Szałamacha, le ministre polonais des finances. Les deux ministres des finances ont abordé des questions financières et économiques telles que leur collaboration au sein des institutions financières internationales. Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, a également participé à la discussion. (27.05.)
- **Loi sur les douanes:** Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2016 de la modification de la loi sur les douanes adoptée par les Chambres fédérales lors de la session de printemps. (03.06.)
- **Tarif des douanes:** Le tarif des douanes suisses sera adapté à la nomenclature révisée de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). La charge douanière grevant les marchandises demeurera cependant inchangée. Cette adaptation, que le Conseil fédéral a approuvée, prend en compte les évolutions technologiques les plus récentes. Elle permet à la Suisse de disposer d'une nomenclature actuelle compatible à l'échelle mondiale, ce qui garantit la fluidité des échanges commerciaux. (10.06.)
- **Secrétaire d'État Jacques de Watteville à New Delhi:** Le secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jacques de Watteville, a rencontré à New Delhi ses homologues, le secrétaire d'État au revenu, Hasmukh Adhia, et le secrétaire d'État à l'économie, Shaktikanta Das. Leurs discussions ont porté sur divers sujets fiscaux et financiers bilatéraux et multilatéraux. À cette occasion, une déclaration commune (joint statement) a été signée. (15.06.)

## Ordonnances importantes

- **Ordonnance sur l'imposition des huiles minérales:** Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur l'imposition des huiles minérales concernant des biocarburants tels que le biodiesel et le biogaz. En même temps, il a fixé la date d'entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'imposition des huiles minérales et de la loi sur la protection de l'environnement, décidées par le Parlement. Les actes législatifs modifiés entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016. (04.05.)
- **Ordonnance sur les fonds propres:** Le Département fédéral des finances (DFF) a ouvert une consultation relative à la révision de l'ordonnance sur les fonds propres. Cette révision vise à mettre en œuvre deux compléments du dispositif international de Bâle III et à mieux adapter aux risques la couverture en fonds propres des dérivés

et des parts de fonds détenues dans le portefeuille des banques. La consultation prendra fin le 15 septembre 2016. (13.06.)

- **Infrastructures des marchés financiers:** Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers. Afin de tenir compte de l'évolution de la situation au sein de l'Union européenne (UE), il a prolongé d'un an les délais transitoires pour les infrastructures des marchés financiers. (29.06.)

## Autres dossiers du DFF

- **Taubenhalde:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours portant sur la rénovation des bâtiments administratifs de la Taubenhalde, à Berne. La palme est revenue à un bureau d'architecture bernois. Ces deux prochaines semaines, une exposition est consacrée aux douze projets qui ont été présentés. (14.04.)
- **PUBLICA:** La Caisse fédérale de pensions PUBLICA a achevé l'année 2015, un exercice difficile côté placements, sur une performance globale nette de -1,93 % (contre +5,87 % l'année précédente). La persistance des tensions sur les marchés financiers avait incité PUBLICA à abaisser son taux d'intérêt technique et son taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La constitution de provisions appropriées au cours des trois années précédentes et les autres mesures d'accompagnement ont permis, dans une large mesure, de maintenir le niveau de prestations. Le degré de couverture moyen consolidé des 21 caisses de prévoyance a reculé, passant de 105,3 % en 2014 à 100,1 % en 2015. Les frais de gestion administrative ont de nouveau été optimisés (à 185 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rentes), la qualité des prestations conservant son niveau très élevé. (14.04.)
- **Fontaine du Palais fédéral Ouest:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) s'attèlera durant les mois qui viennent à la restauration de la fontaine située devant le Palais fédéral Ouest. Les statues qui ornent ce monument seront retirées le temps des travaux et devraient retrouver leur place en fin d'année. (18.04.)
- **Cyberrisques:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport annuel 2015 élaboré par le comité de pilotage compétent sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC). L'année passée, des objectifs importants ont été atteints: les risques et les vulnérabilités ont fait l'objet d'analyses dans certains secteurs, un radar de situation répertoriant les cybermenaces a été développé et les centres de compétences ont continué d'être renforcés en vue d'accélérer le traitement des incidents. (20.04.)
- **Technologies financières innovantes:** Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'examiner le besoin de réglementation dans le domaine des technologies financières innovantes (FinTech). Il a par ailleurs confirmé que les dispositions légales en vigueur pour les transactions financières non soumises à autorisation sont aussi applicables aux services des entreprises opérant dans le domaine de la technologie financière (entreprises FinTech). (20.04.)
- **MELANI:** Le second semestre 2015 a été marqué au niveau mondial par des cyberincidents parfois spectaculaires. Les diverses attaques ont notamment été réalisées par déni de service (distributed denial of service, DDoS) ou par hameçonnage, ou ont été lancées contre des systèmes de contrôle industriels. Le 22<sup>e</sup> rapport semestriel de MELANI a pour thème prioritaire la gestion des lacunes de sécurité. (28.04.)
- **Dispositions sur les établissements «too big to fail»:** Le Conseil fédéral a adopté la modification des dispositions en vigueur sur les établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (too big to fail). Il précise ainsi les mesures qu'il avait envisagées dans le cadre du rapport d'évaluation de février 2015 afin d'éliminer les risques liés aux établissements too big to fail en Suisse. Les nouvelles exigences devront être appliquées d'ici à fin 2019. Elles renforceront la capacité de résistance des banques d'importance systémique et amélioreront encore les possibilités d'assainissement ou de liquidation ordonnée sans faire payer les contribuables. Les nouvelles dispositions permettront à la Suisse de figurer parmi les pays qui imposent

les exigences de fonds propres les plus sévères aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale et de répondre aux normes en matière de capital approuvées en 2015 par les États du G20 pour ces banques. Les modifications en question entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. (11.05.)

- **Rénovation du mur de soutènement de la terrasse du Palais fédéral Ouest:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) rénove les murs de soutènement de la terrasse du Palais fédéral, qui s'étend, du côté de l'Aare, du Bernerhof à l'Hôtel Bellevue Palace, en passant par le Palais fédéral Ouest, le Palais du Parlement et le Palais fédéral Est. Dans le secteur du Palais fédéral Ouest, l'état critique sur le plan statique du mur de soutènement nécessite des travaux de réfection d'envergure. Ces travaux de rénovation et les travaux d'aménagement extérieurs effectués du côté du Palais fédéral Ouest devraient s'achever à l'automne 2017. (12.05.)
- **Partenaires sociaux de la Confédération:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a rencontré pour la première fois, en tant que chef du Département fédéral des finances, les représentants des associations du personnel de la Confédération. La situation financière de la Confédération faisait notamment partie des sujets abordés. La signature d'une déclaration commune d'intention a permis de créer les bases d'un partenariat social pour la législature allant de 2016 à 2019. (24.05)
- **Instruments de politique monétaire:** Le Conseil fédéral a approuvé le rapport intitulé «Instruments de politique monétaire». Ce rapport parvient à la conclusion que la Banque nationale suisse (BNS) dispose actuellement de suffisamment d'instruments pour conduire sa politique monétaire. (25.05.)
- **Nouvelle secrétaire générale:** Le Conseil fédéral a nommé Rahel von Kaenel, actuelle collaboratrice personnelle du chef du Département fédéral des finances (DFF), au poste de secrétaire générale du DFF. Elle succède ainsi à Jörg Gasser, qui a pris ses nouvelles fonctions de secrétaire d'État aux questions financières internationales au sein du DFF le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Rahel von Kaenel a pris également ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2016. (25.05.)
- **Constructions civiles de la Confédération:** Le Conseil fédéral a approuvé le message 2016 sur les constructions civiles. Par ce message, il demande au Parlement deux crédits d'ensemble de 179,8 millions de francs au total. (25.05.)
- **Objectifs en matière de gestion du personnel:** Le Conseil fédéral a renouvelé les valeurs cibles et indicateurs stratégiques applicables à la gestion du personnel de l'administration fédérale. Il s'est appuyé, à cet effet, sur les valeurs et indicateurs fixés pour la période 2011 à 2015. Définis sous la forme de fourchettes, les nouveaux objectifs doivent être atteints d'ici à la fin de l'année 2019. Ils portent notamment sur le recrutement interne de cadres, la répartition selon le sexe et la conduite du personnel. (25.05.)
- **Nouvelles monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint a émis deux nouvelles pièces commémoratives à l'intention des collectionneurs et des amateurs. La pièce en argent «Fanfares» met à l'honneur la culture des fanfares suisses. La pièce en or «Gottardo 2016», quant à elle, est dédiée à l'inauguration du nouveau tunnel de base du Saint-Gothard. Si la pièce en argent homonyme émise en janvier et dont le stock est déjà écoulé représente le portail nord à Erstfeld, la pièce en or est consacrée au portail sud à Bodio. (26.05.)
- **PUBLICA:** En 2015, le Conseil fédéral a décidé, lors de la révision des conditions d'engagement, de supprimer le plan pour cadres 2 et de transférer les collaboratrices et les collaborateurs concernés dans le plan pour cadres 1. L'administration fédérale en tant qu'employeur économisera ainsi 4,8 millions de francs par année. Par sa décision, le Conseil fédéral a ancré la suppression du plan pour cadres 2 dans le droit de la prévoyance professionnelle. (03.06.)
- **Règlement d'organisation de la BNS:** Le Conseil fédéral a approuvé une révision partielle du règlement d'organisation (ROrg) de la Banque nationale suisse (BNS). Les modifications apportées à ce règlement mettent en œuvre les recommandations des Commissions de gestion (CdG) du Conseil national et du Conseil des États. (03.06.)

- **Services gérant les immeubles:** Le Conseil fédéral s'en tient à la division actuelle des services gérant les immeubles civils et militaires de l'administration fédérale. La structure actuelle étant fondée sur une gestion des immeubles adaptée aux besoins de la clientèle, efficace et économique, un regroupement en un seul service ne serait pas judicieux. Telles sont les conclusions d'un rapport établi en réponse à un postulat émanant du Parlement. Les possibilités de synergies sont actuellement déjà exploitées. (10.06.)
- **Commissions de courtage:** Le Conseil fédéral soumet au Parlement un projet de révision législative visant à harmoniser le lieu d'imposition des commissions de courtage. Dorénavant, les commissions perçues en matière de courtage immobilier seront imposées au lieu du siège ou du domicile du courtier, si ce lieu est en Suisse. Le Conseil fédéral met ainsi en œuvre une motion qui lui avait été transmise par le Parlement. (17.06.)
- **Achats tests d'alcool:** Plus de 8000 achats tests d'alcool ont été recensés en Suisse en 2015. Le taux moyen de vente d'alcool aux mineurs est redescendu sous la barre des 30 %. Ce résultat encourageant est étayé par des analyses affinées, qui offrent une meilleure compréhension des réalités du terrain ainsi que des pistes intéressantes pour poursuivre les efforts d'amélioration. (20.06.)
- **Plan directeur relatif à la stratégie informatique de la Confédération:** Le Conseil fédéral a traité le premier plan directeur relatif à la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019, dans lequel sont fixées les priorités de mise en œuvre pour les années 2016 et 2017. Dans le cadre du contrôle de gestion stratégique, il a en outre pris connaissance du rapport sur la situation au 31 mars 2016, qui met un terme à la série de rapports relatifs à la période stratégique 2012 à 2015. (29.06.)
- **Stratégie du personnel:** Le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2016 à 2019. Il y précise les mesures découlant de la stratégie et fixe le calendrier de mise en œuvre pour les quatre prochaines années. (29.06.)
- **Prestations informatiques:** Le Conseil fédéral a décidé que le système de gestion électronique des affaires (GEVER) serait, à l'avenir, géré sous la forme d'un service informatique standard. Il souhaite également étendre le service standard qui porte sur la gestion des identités et des accès (identity and access management, IAM). En revanche, l'administration des systèmes de gestion de contenus (content management system, CMS) des sites Internet ne sera pas encore centralisée. (29.06.)
- **Impôt fédéral direct:** À la demande du Département fédéral des finances (DFF), l'institut de recherche BAK Basel Economics (BAKBASEL) et le Centre de recherches conjoncturelles (Konjunkturforschungsstelle, KOF) de l'École polytechnique fédérale de Zurich ont examiné les méthodes d'estimation du produit de l'impôt fédéral direct utilisées par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Chacun des instituts a rédigé sa propre expertise. Les chercheurs n'ont toutefois identifié aucune mesure permettant d'améliorer de manière évidente les méthodes d'estimation employées actuellement par l'AFC. Cependant, l'AFC a repris une proposition du KOF et élabore une méthode d'estimation qu'elle combinera avec la méthode actuelle. (29.06.)

## Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session d'été

- **Différend fiscal:** Le Conseil des États a rejeté à l'unanimité une initiative du canton de Genève déposée en 2012, qui demandait l'interdiction de la transmission automatique de données concernant les collaborateurs des banques et des autres entreprises suisses. Il faut préciser que bon nombre de requêtes allant dans ce sens ont d'ores et déjà été mises en œuvre. (30.05)
- **Secret bancaire:** La Suisse peut désormais transmettre régulièrement aux États membres de l'UE et à l'Australie des renseignements sur les comptes bancaires de citoyens de l'UE. Après le Conseil des États, le Conseil national a lui aussi clairement approuvé les deux accords sur l'échange automatique de renseignements (EAR).

Alors que l'accord avec l'Australie ne suscitait quasiment aucune opposition, l'UDC était contre celui avec l'UE, exigeant qu'il n'y ait aucun échange de renseignements avec les États n'ayant pas encore adopté une régularisation équitable. Sa demande de rejet a échoué par 119 voix contre 66. La réserve selon laquelle les deux accords ne pourraient être mis en œuvre que lorsque toutes les autres places financières importantes du monde auraient définitivement approuvé l'instauration de l'EAR a elle aussi été nettement rejetée. (31.05)

- **Banque nationale:** La Banque nationale suisse (BNS) n'a pas à recevoir de nouvelles instructions. Le Conseil national a rejeté deux initiatives parlementaires déposées l'une par Matthias Aebischer (PS/BE) et l'autre par Jean-Christophe Schwaab (PS/VD) et exigeant que la BNS garantisse, outre la stabilité des prix, un taux d'occupation maximum et la parité des pouvoirs d'achat. La Grande Chambre a suivi l'avis de sa Commission de l'économie, chargée de l'examen préalable, en rejetant les deux textes respectivement par 136 voix contre 54 et par 136 voix contre 53 et 1 abstention, causant ainsi leur abandon définitif. (31.05)
- **Stratégie énergétique:** Les grandes centrales hydrauliques recevront des subventions lorsqu'elles devront vendre leur courant à bas prix. Ainsi en ont décidé les Chambres fédérales. Le Conseil des États, qui ne souhaitait initialement soutenir que les centrales en situation d'urgence financière, a fini par se ranger à l'avis du Conseil national. À l'avenir, les centrales hydrauliques toucheront, pour l'électricité qu'elles sont contraintes de vendre au-dessous du prix de revient, une prime s'élevant au maximum à 1 centime par kilowattheure. Le Conseil des États a également rejoint le Conseil national sur d'autres points, tels que le soupèsement des intérêts liés à la protection d'une part et à l'exploitation de l'autre. Les Chambres fédérales se sont par ailleurs mises d'accord pour dissocier les mesures concernant la stratégie énergétique de l'initiative des Verts pour sortir du nucléaire, afin qu'elles puissent entrer en vigueur plus rapidement. Le projet est renvoyé au Conseil national pour l'élimination des dernières divergences, qui portent sur les objectifs de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et sur les déductions fiscales en matière d'assainissement des bâtiments. (31.05)
- **Finances de la Confédération:** Le Parlement a approuvé pour l'exercice en cours les 22 crédits supplémentaires d'un montant total de 397 millions de francs que le Conseil fédéral lui avait soumis. Près de 90 % de cette somme, soit 353 millions de francs, sont destinés à la politique en matière d'asile en raison de la forte augmentation des demandes d'asile. «Lorsque le nombre des demandes augmente, il nous faut des crédits supplémentaires», a déclaré le ministre des finances Ueli Maurer. En même temps que les crédits supplémentaires, le Conseil des États a approuvé à l'unanimité le compte d'État 2015, lequel affiche un excédent de quelque 2,3 milliards de francs alors que le budget indiquait un solde positif de 411 millions seulement. Les trois comptes spéciaux pour le fonds de financement des grands projets ferroviaires, pour le fonds d'infrastructure et pour le compte de la Régie fédérale des alcools ont également été approuvés à l'unanimité. (09.06)
- **Pénalisation du mariage:** L'imposition des couples mariés divise le Parlement. Le Conseil des États, qui souhaite maintenir l'imposition commune des époux, a adopté par 25 voix contre 18 une motion dans ce sens du représentant soleurois du PDC Pirmin Bischof intitulée «Pour en finir avec la discrimination des couples mariés». Reste au Conseil national à se prononcer sur la question. En mars, il avait approuvé par 92 voix contre 88 avec 6 abstentions l'option contraire: l'imposition individuelle des époux. Comme l'a fait remarquer le ministre des finances Ueli Maurer, les deux Chambres vont devoir trouver un compromis. (13.06)
- **Douanes:** Le Conseil des États estime qu'il n'est pas nécessaire de renforcer le Corps des gardes-frontière en Suisse orientale. Il a rejeté tacitement la motion du conseiller national PLR Walter Müller (SG) à ce sujet, suivant en cela l'avis de sa Commission de la politique de sécurité et signant du même coup l'abandon du dossier. Le Conseil national avait, lui, clairement approuvé la motion au printemps. Le porte-parole de la Commission Isidor Baumann (PDC/UR) a rappelé les décisions du Parlement concernant le renforcement du Corps des gardes-frontière, expliquant que les postes supplémentaires permettaient de réagir avec souplesse lorsqu'un renfort



est nécessaire à la frontière. Il a précisé que le Corps des gardes-frontière décidait seul de l'affectation des moyens et du personnel, et que la Suisse orientale n'était en rien défavorisée. (13.06)

- **Banques:** Le Conseil des États ne veut pas durcir les règles applicables aux grandes banques. Il a rejeté par 28 voix contre 6 et 7 abstentions deux motions du Conseil national formulées par le PS et l'UDC. Ces motions, inutiles selon la majorité des conseillers aux États, visaient à interdire aux banques pratiquant la gestion de fortune et aux banques d'affaires de pratiquer le négoce pour compte propre (selon le principe de la séparation des activités bancaires) de même qu'à augmenter le ratio de fonds propres non pondéré. Le Conseil des États estime que les mesures prises jusqu'à présent pour résoudre le problème des établissements dits «too big to fail» sont suffisantes. Les opposants des motions ont rappelé que le ratio de fonds propres avait été augmenté récemment et qu'une certaine proportion de négoce pour compte propre était indispensable pour la sécurité des opérations. (13.06)
- **Loi sur l'alcool:** Le Conseil national soutient le projet du Conseil fédéral de révision totale de la loi fédérale sur l'alcool, qui a 80 ans. Alors qu'une première mouture a échoué l'hiver dernier à l'issue d'un examen qui a duré plusieurs années, la Grande Chambre a approuvé sans modifications, par 171 voix contre 0 et 12 abstentions, le premier volet du nouveau projet qui consiste à libéraliser le marché de l'éthanol, à privatiser le centre de profit Alcosuisse de la Régie fédérale des alcools et à intégrer cette dernière dans l'Administration fédérale des douanes. Le dossier a été envoyé au Conseil des États. Le Conseil fédéral a prévu de traiter les points de dissension dans un deuxième volet. (14.06)
- **TVA:** Le Conseil des États renvoie la révision de la loi sur la TVA au Conseil national avec une divergence: il souhaite que le Conseil national clarifie sa décision d'accorder aussi la déduction de l'impôt préalable aux prestations qui sont exclues du champ d'application de la TVA, ce à quoi le Conseil des États est résolument opposé. Il s'agit concrètement d'immeubles d'habitation qui sont ou doivent être affectés au logement. Le Conseil des États s'est rallié à l'avis du Conseil national concernant deux autres divergences. (15.06)
- **Contrôles aux frontières:** Le Conseil national ne tient pas à modifier la Constitution afin de réintroduire «les contrôles autonomes et systématiques aux frontières». Il a rejeté par 100 voix contre 70 et 4 abstentions une initiative parlementaire en ce sens du conseiller national UDC et président de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) Lukas Reimann (SG). La majorité de ses membres considère en effet que des contrôles aux frontières permanents et sans faille ne sont pas réalisables techniquement et n'amélioreraient pas la sécurité, et qu'en outre ils nuiraient aux flux économiques tout en remettant en question l'accord de Schengen, donc la sécurité intérieure puisque la police n'aurait plus accès au système d'information Schengen (SIS). M. Reimann a cependant l'intention de réitérer cette initiative devant le Parlement: avec les Jeunes UDC et «Sicherheit für alle» (Sécurité pour tous), l'ASIN est en train de recueillir des signatures dans ce but. (16.06)
- **Endettement:** Le Conseil national ne veut pas privilégier l'État par rapport aux autres créanciers. Il a rejeté une initiative parlementaire du Genevois Roger Golay (MCG), qui visait à déclarer non saisissables les sommes versées au titre des acomptes d'impôts. M. Golay entendait par là briser la spirale de l'endettement, en arguant qu'un débiteur saisi ne peut plus s'acquitter de ses acomptes d'impôts, ce qui engendre une nouvelle dette. La majorité n'était cependant pas prête à rompre le principe de l'égalité des créanciers. (17.06)
- **Accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'Union européenne:** Par 127 voix contre 69 (Conseil national) et 42 contre 0 et 2 abstentions (Conseil des États), les Chambres fédérales ont approuvé lors du vote final une modification de l'accord entre la Suisse et l'UE sur la fiscalité de l'épargne, qui permet l'échange automatique entre elles de renseignements en matière fiscale. (17.06)
- **RIE III:** Lors du vote final, le Conseil national (par 139 voix contre 55 et 2 abstentions) et le Conseil des États (par 29 voix contre 10 et 4 abstentions) ont approuvé la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III, qui remplace par d'autres avantages

des privilèges fiscaux accordés aux entreprises étrangères et qui n'étaient plus acceptés au niveau international. (17.06)

- **Échange de renseignements en matière fiscale:** Le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé lors du vote final un ensemble d'accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale:
  - par 129 voix contre 62 et 5 abstentions, et 42 voix contre 0 et 2 abstentions, l'accord entre la Suisse et Belize sur l'échange de renseignements en matière fiscale;
  - par 129 voix contre 60 et 6 abstentions, et 42 voix contre 0 et 2 abstentions l'accord entre la Suisse et Grenade sur l'échange de renseignements en matière fiscale;
  - par 131 voix contre 53 et 12 abstentions, et 43 voix contre 0 la convention entre la Suisse et Oman contre les doubles impositions;
  - par 157 voix contre 27 et 11 abstentions, et 44 voix contre 0 la convention entre la Suisse et le Liechtenstein contre les doubles impositions;
  - par 139 voix contre 39 et 18 abstentions, et 44 voix contre 0 la convention entre la Suisse et la Norvège contre les doubles impositions, et enfin,
  - par 129 voix contre 57 et 10 abstentions, et 41 voix contre 1 et 2 abstentions la convention entre la Suisse et l'Albanie contre les doubles impositions. (17.06)